



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 13

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Avant les affaires courantes, M. DERKACH soulève une question de privilège et propose que le président se penche sur la question et qu'il fasse un rapport à l'Assemblée sur l'adoption et le soutien par tous les partis des dispositions législatives portant sur l'éthanol.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

M. REIMER, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni dans la salle 255 du palais législatif :

- le lundi 29 juillet 2002, à 10 heures;
- le lundi 27 octobre 2003, à 13 h 30;
- le mardi 28 octobre 2003, à 13 h 30;
- le lundi 1^{er} décembre 2003, à 18 h 30;
- le vendredi 5 décembre 2003, à 10 heures.

Questions à l'étude :

- Rapport du vérificateur provincial intitulé « Compliance and Special Audits » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002 (volume 1);
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002 (volume 2);
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002 (volume 3);

- rapport du vérificateur général sur l'enquête au sujet des artefacts disparus au musée d'anthropologie de l'université de Winnipeg — juin 2002;
- rapport annuel sur le fonctionnement du Bureau du vérificateur général pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002;
- rapport du vérificateur général sur l'enquête concernant la municipalité rurale de St. Clements et sur l'examen de la comptabilité générale et des normes de présentation de l'information des municipalités au Manitoba, daté du mois de septembre 2002;
- rapport du vérificateur général — vérification de l'optimisation des ressources — Programme d'aide aux étudiants, daté du mois de septembre 2002;
- rapport du vérificateur provincial sur l'enquête concernant le centre d'apprentissage pour adultes The Program de la division scolaire Morris-Macdonald n° 19 — septembre 2001;
- rapport du vérificateur provincial sur la gestion des commissions scolaires au Manitoba — octobre 2000;
- rapport du vérificateur provincial — vérification de l'optimisation des ressources — daté du mois de décembre 2002;
- document intitulé « Auditor General's Report – Performance Reporting in Annual Reports – Current Practices Among Crown Entities » daté du mois de décembre 2002;
- rapport du vérificateur général — vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003 (volume 1);
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003 (volume 2);
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003 (volume 3);
- rapport du vérificateur général intitulé « An Examination of RHA Governance in Manitoba » daté de janvier 2003;
- rapport du vérificateur général intitulé « Dakota Tipi First Nation Gaming Commission and First Nation Gaming Accountability in Manitoba » daté de mars 2003.

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion du 1^{er} décembre 2003 :

- M. SANTOS remplace M^{me} la *ministre* ALLAN;
- M. NEVAKSHONOFF remplace M. SCHELLENBERG;
- M. DERKACH remplace M. MAGUIRE.

Substitutions effectuées pendant la réunion du 1^{er} décembre 2003 :

M^{me} MITCHELSON remplace M^{me} TAILLIEU.

Substitution effectuée avant la réunion du 5 décembre 2003 :

- M. AGLUGUB remplace M. DEWAR;
- M. MARTINDALE remplace M. NEVAKSHONOFF;
- M^{me} TAILLIEU remplace M. DERKACH.

Personnes étant intervenues :

- M. Jon SINGLETON, *vérificateur général du Manitoba*;
- M^{me} Bonnie LYSYK, *vérificatrice générale adjointe et administratrice en chef*.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- Rapport du vérificateur général sur l'enquête au sujet des artefacts disparus au musée d'anthropologie de l'université de Winnipeg — juin 2002;
- rapport annuel sur le fonctionnement du Bureau du vérificateur général pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002;
- rapport du vérificateur général sur l'enquête concernant la municipalité rurale de St. Clements et sur l'examen de la comptabilité générale et des normes de présentation de l'information des municipalités au Manitoba, daté du mois de septembre 2002;
- rapport du vérificateur provincial sur la gestion des commissions scolaires au Manitoba — octobre 2000;
- rapport du vérificateur général — vérification de l'optimisation des ressources — daté du mois de décembre 2002;
- document intitulé « Auditor General's Report – Performance Reporting in Annual Reports – Current Practices Among Crown Entities » daté du mois de décembre 2002.

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- Rapport du vérificateur provincial intitulé « Compliance and Special Audits » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002 (volume 1);
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002 (volume 2);
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002 (volume 3);
- rapport du vérificateur général — vérification de l'optimisation des ressources — Programme d'aide aux étudiants, daté du mois de septembre 2002;
- rapport du vérificateur provincial sur l'enquête concernant le centre d'apprentissage pour adultes The Program de la division scolaire Morris-Macdonald n° 19 — septembre 2001;
- rapport du vérificateur général — vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003 (volume 1);
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003 (volume 2);
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003 (volume 3);
- rapport du vérificateur général intitulé « An Examination of RHA Governance in Manitoba » daté de janvier 2003;
- rapport du vérificateur général intitulé « Dakota Tipi First Nation Gaming Commission and First Nation Gaming Accountability in Manitoba » daté de mars 2003.

Sur la motion de M. REIMER, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose une copie des *Règlements du Manitoba* 89/2003 à 172/2003 enregistrés en application de la *Loi sur les textes réglementaires*.

(Document parlementaire n° 20)

M. le *ministre* SALE dépose le rapport annuel du Conseil de l'innovation économique et de la technologie pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003.

(Document parlementaire n° 21)

M. le *ministre* RONDEAU propose la première lecture du projet de loi 21 — *Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Non-Smokers Health Protection Act (Various Acts Amended)* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. CUMMINGS et MARTINDALE, M^{me} ROWAT ainsi que MM. JHA et DYCK font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* LEMIEUX voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport et le Code de la route (Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier)/The Highways and Transportation Amendment and Highway Traffic Amendment Act (Trucking Productivity Improvement Fund)*.

Le débat se poursuit.

MM. CUMMINGS et ROCAN interviennent. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et la protection, la prévention et l'indemnisation en matière de harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Prevention, Protection and Compensation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH, M. HAWRANIK, M^{me} ROWAT ainsi que MM. FAURSCHOU, GOERTZEN et DYCK interviennent. M. MAGUIRE exerce son droit de parole jusqu'à 17 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes